

Supplément au n° 143 - Mars 2009



## La filière légumes se dote d'un projet soutenu par l'Etat et la Région

Lancé en avril 2007, à l'initiative de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt), de l'Office VINIFLHOR (Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture) et du Conseil régional du Centre, le projet économique de la filière légumes a été validé lors d'un comité de pilotage final en septembre 2008. C'est donc en un peu plus d'un an que les acteurs de la filière légumes de la région Centre (organisations de producteurs, conditionneurs, transformateurs, station de recherche-expérimentation, Comité économique fruits et légumes, Chambres d'agriculture) ont réfléchi et construit ce projet partagé destiné à insuffler une nouvelle dynamique dans ce secteur et à répondre aux problématiques spécifiques du secteur légumier en région.

### Rappel des différentes phases de travail

La construction de ce projet de filière s'est articulée en deux étapes : l'établissement d'un diagnostic partagé de la filière, puis l'élaboration d'un programme d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic.

Pour mener ces travaux, un comité de pilotage réunissant 11 opérateurs économiques du secteur, l'Etat, le Conseil régional, l'Office, le CEAFL, les Chambres départementales d'agriculture et la Chambre régionale d'agriculture du Centre, s'est constitué sous la présidence de Philippe Noyau, élu de la Chambre régionale et Président de l'organisation de producteurs LIGEA.

L'étude diagnostic confiée au cabinet de consultant Ernst et Young, s'est déroulée de décembre 2007 à mars 2008. Financée par les membres du comité de pilotage, elle a permis de dégager les enjeux et a émis des préconisations d'orientations stratégiques sous formes d'axes à privilégier.

C'est en s'appuyant sur ce travail, que le comité de pilotage a construit un plan d'action qui a été validé le 12 septembre dernier par les financeurs et est devenu opérationnel immédiatement pour la part Etat et le 10 octobre dernier en ce qui concerne les actions soutenues par le Conseil régional.



### Le projet économique de la filière légumes

#### Rappel des principaux points mis en évidence lors de l'étude diagnostic

La filière légumière régionale est très diversifiée (plus de cinquante espèces répertoriées dont une vingtaine qui ont un poids significatif) et représente un chiffre d'affaire de 285 Million d'€ soit 6,4 % du CA agricole français de légumes et 5 % de la production nationale en quantité.

Les conditions pédo-climatiques de la région permettent une production de qualité reconnue par les metteurs en marché et une large gamme de la production s'adaptant aux différents circuits de distribution. La présence historique d'une organisation forte de l'amont autour d'organisations de producteurs ou d'outils de transformation et de conditionnement (62 % de la production), des bassins de consommation importants à proximité (grandes agglomérations de la région et bassin parisien) sont autant d'atouts que la filière peut exploiter.

Malgré ce potentiel, des enjeux importants sont à relever par la filière.

#### Les enjeux pour la filière légumes de la région Centre

Les enjeux suivants ont été identifiés :

- Promouvoir la commercialisation régionale des légumes.
- Mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de la filière.
- Développer l'innovation dite « concertée ».
- Combler le déficit de l'offre en produits biologiques.
- Conforter la production, en améliorant les outils d'exploitation et en optimisant et développant l'expérimentation.
- Améliorer la gestion de la main d'œuvre.

## Le plan d'action de la filière légumes

### Axe 1 : promouvoir la commercialisation régionale de légumes.

- ⇒ Organiser des démarches de mises en avant des légumes régionaux dans les bassins de consommation régionale.
- ⇒ Promouvoir la production régionale auprès des points de vente locaux et de la restauration collective.

### Axe 2 : Mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de la filière

- ⇒ Créer une animation de filière.
- ⇒ Développer la contractualisation.
- ⇒ Travailler l'identité collective régionale.

### Axe 3 : Développer l'innovation dite concertée

- ⇒ Mettre en place un fléchage des entreprises vers les dispositifs d'appui à l'innovation et faire émerger les projets d'innovation qui associent des métiers et des entreprises partenaires.

### Axe 4 : Combler le déficit d'offre en produits biologiques

- ⇒ Développer l'offre en produits biologiques en soutenant la production biologique.

### Axe 5 : Conforter la production en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation

- ⇒ Soutenir les investissements d'équipements légumiers dans les exploitations agricoles.
- ⇒ Soutenir la recherche et accélérer les programmes en faveur d'itinéraires adaptés aux conditions phytosanitaires et hydriques.
- ⇒ Renforcer le programme d'expérimentation appliqué à l'agriculture biologique en s'appuyant sur les dispositifs existant en conventionnel.
- ⇒ Favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'expérimentation et de l'appui technique publics et privés.

### Axe 6 : Améliorer la gestion des ressources humaines

- ⇒ Réaliser des diagnostics sur les problématiques de ressources humaines.
- ⇒ Améliorer les compétences des chefs d'entreprises légumières en gestion de ressources humaines.

Pour plus de détails sur les possibilités de financement des investissements dans les exploitations, se rapprocher des Chambres d'agriculture (Florence Lejars et les conseillers des Chambres départementales d'agriculture), des opérateurs économiques, ou d'IDFEL.



avec la participation de  
FranceAgrimer



## Les principales zones de productions légumières en région Centre



## Le financement du projet de la filière légumes

Le coût total de ce projet est de 34.6 millions d'€ sur quatre ans (dont 30 millions pour la modernisation des exploitations).

Le Conseil régional prend en charge une partie de ces actions, sous forme d'un CAP'Filière (Contrat d'Appui au Projet) établi sur quatre ans (2008-2011) pour un montant de 1,425 millions d'€.

L'Etat (DRAAF et l'office VINIFLHOR) a prévu une enveloppe de 449 395 € pour 2008 et envisage une enveloppe de d'environ 1,8 millions d'€ sur quatre ans.

La mise en place et le suivi de ce projet reposent sur trois structures : la Chambre régionale d'agriculture du Centre, la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher sur des missions régionales (poste régionalisé) et la station d'expérimentation en légumes régionale LCA (Légumes Centre Actions). Un partenariat important est également établi avec BioCentre.

Encart rédigé par Florence LEJARS

Contact : 02 38 71 91 04  
florence.lejars@centre.chambagri.fr

Publication de la Chambre  
régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS cedex 9  
www.centre.chambagri.fr

Directeur de publication :  
Pierre ROUSCHMEYER  
Responsable de la rédaction : Benoit TASSIN  
n° ISSN 1287-8529